

aurillac, le 4 mars 1920



Je soussigné, Cristophe Noquera  
né à Solter (Espagne) sollicite  
de Monsieur le Préfet du Cantal  
l'autorisation de me rendre à  
Solter (Espagne) auprès de ma mère  
gravement malade, et de retourner  
à Aurillac dès que les circonstances  
me le permettront

Dans l'attente que ma demande  
sera favorablement accueillie, veuillez  
croire, Monsieur le Préfet, à mon  
respectueux dévouement

Noquera

17. Rue des Frères - à Aurillac.